

EPE-ALGERIE TELECOM - SPA
DIRECTION Opérationnelle de Relizane

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°01 /2018

NIF :000216299033049

La Direction Opérationnelle de Relizane lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt qui a pour objet la présélection en vue d'établir une **Short-list** d'Entreprises exclusivement spécialisées dans les travaux et les installations d'abonnés FTTH au profit de la Direction Opérationnel de Relizane :

1- Travaux installation des clients FTTH.

Les Entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à manifester leurs intérêts par la fourniture d'un dossier composé des pièces administratives et techniques suivantes :

- 1- La lettre d'intention datée et signée par la personne habilitée de l'Entreprise : (Modèle à retirer auprès de la Direction Opérationnelle de Relizane).
- 2- Une copie de l'extrait du registre de commerce de l'Entreprise.
- 3- Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF).
- 4- Les renseignements justifiant les capacités techniques, financières et en références professionnelles (attestation de bonnes exécutions, PV de réception des travaux, etc.) de l'Entreprise.

Les entreprises doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces réglementaires citées ci-dessus en cours de validité sous peine de rejet.

Les Entreprises qui rentrent dans le cadre des programmes et dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes ne sont pas tenues obligatoirement de justifier les références professionnelles.

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessous indiquée sous pli fermé anonyme portant uniquement la mention suivante :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/2018

DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE

« A NE PAS OUVRIR »

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées à **10** jours à **14h00** à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt sur les quotidiens nationaux.

L'ouverture aura lieu le même jour de dépôt en séance fermée à **14h00**.

Les entreprises retenues à l'issue de la présélection seront invitées par les Directions Opérationnelles ultérieurement à soumissionner conformément à un cahier des charges.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une Entreprise n'implique aucun cas l'obligation d'être présélectionnée.

Relizane le

Le Directeur Opérationnel